



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2019-005

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2019

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-01-22-001 - ARRETE SG/COORDINATION N°2019-2 désignant Mme Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingeaux, pour assurer la suppléance du préfet (1 page)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-01-22-001

**ARRETE SG/COORDINATION N°2019-2 désignant
Mme Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingeaux,
pour assurer la suppléance du préfet**



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

SECRETARIAT GENERAL
Coordination interministérielle

ARRÊTE SG/COORDINATION N°2019 – 2
désignant Mme Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingaux,
pour assurer la suppléance du préfet

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu le décret du Président de la République du 25 avril 2016 nommant Mme Christine HACQUES sous-préfète d'Yssingaux ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 juillet 2016 nommant M. Rémy DARROUX secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire

Considérant l'absence simultanée du préfet et du secrétaire général ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : Mme Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingaux, est chargée d'assurer la suppléance du préfet de la Haute-Loire :

la journée du mercredi 23 janvier 2019 de 12h à 21h.

Article 2 : Le secrétaire général, et la sous-préfète d'Yssingaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 22 JAN. 2019

Yves ROUSSET